

Principes du classement de simple au TENNIS :

1 - Une méthode de calcul unique est appliquée aux 2e, 3e et 4e séries

Tous les joueurs classés en 2e, 3e et 4e séries ainsi que tous les compétiteurs non classés, sont traités dans le calcul du classement.

2 - Le classement de la 2e série est un concours

Il est arrêté à l'issue de deux opérations successives, une phase de calcul suivie d'une phase d'harmonisation.

En 3e et 4e séries, il n'y a pas d'harmonisation descendante. À l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont soit confirmés à l'échelon calculé, soit éventuellement harmonisés à l'échelon supérieur (harmonisation montante).

3 - Le classement de chaque compétiteur est calculé par étapes successives

Il est calculé en fonction du futur classement de chacun de ses adversaires, et d'après des barèmes et normes fixés chaque année par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale de classement.

4 - Phases de calcul

À partir de l'année sportive 2011 (calcul du classement intermédiaire de février), pour accéder à l'échelon supérieur il faudra avoir les points de maintien à cet échelon, c'est la seule condition.

Le joueur va être proposé à l'échelon le plus haut auquel il peut prétendre, c'est-à-dire au classement de l'adversaire le mieux classé (classement avant le début du calcul) qu'il a battu au cours de l'année + un échelon s'il est en 2e ou 3e série ou deux échelons s'il est en 4e série : c'est ce qui détermine son *pmax*.

À chaque passage de l'ordinateur, le joueur sera placé à son *pmax* et descendra jusqu'à ce qu'il ait le nombre de points nécessaire (normes de maintien) pour être stabilisé à un échelon.

Cette nouvelle règle de calcul est plus simple et ne modifiera pas la pyramide du classement.

5 - Harmonisation de la 2e série

Le Bureau Fédéral ayant, pour la bonne organisation de la compétition, arrêté a priori la pyramide du classement de la 2e série - c'est-à-dire le nombre de joueuses et de joueurs admis à chaque échelon - la phase d'harmonisation qui intervient après la phase de calcul vise à adapter les classements calculés à la pyramide prévue. A l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont, à l'intérieur de chaque échelon de la 2e série, classés par ordre de bilans décroissants. L'ordinateur effectue alors des transferts de joueurs d'un échelon à un autre, en commençant par le plus haut (Promotion) de façon à réaliser strictement la pyramide prévue.

6 - Disposition diverses

Limitation de descente

La descente est limitée à un échelon pour tout licencié. Elle est de deux échelons pour les non licenciés et les compétiteurs ayant cinq w.o. et plus.

Mesures de blocage

En cas de maternité, les joueuses licenciées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Bonification au vainqueur de championnat

La bonification au vainqueur de tournoi est supprimé à compter de 2013. Seules subsistent, les bonifications des championnats de ligue et des championnats de France.

Limitation de montée

Indépendamment des normes de montée indiquées ci-après, un joueur ne peut monter plus haut qu'un échelon au dessus du meilleur classement de tous ceux qu'il a battus, au jour où ils les a rencontrés ou, **si ce meilleur classement est en 4e série, deux échelons au-dessus**. S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra alors monter plus haut qu'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine ou, **si ce dernier est en 4e série, deux échelons au dessus**.

Les bonus aux vainqueurs de tournoi ou de championnat ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

7 - Reprise de compétition

Tout joueur ou toute joueuse ayant demandé à ne plus figurer au classement officiel de la FFT, ainsi que tout(e) ancien(ne) classé(e) en 3e, 2e ou 1re série a l'obligation, s'il (elle) souhaite ultérieurement reprendre la compétition, de demander au préalable une assimilation à un classement à la Commission fédérale de classement, par l'intermédiaire de sa ligue.

8 - Assimilation à un classement

En cours d'année sportive, la Commission fédérale de classement peut, à tout moment, sur demande de sa ligue et sur justificatifs, délivrer à une joueuse ou à un joueur une assimilation à un classement, en précisant sa date d'entrée en vigueur. Ce changement de classement doit être au minimum de trois échelons.

1- Capital de départ

- Le capital de départ est supprimé à compter des résultats de la saison 2013.

2- Normes de maintien et résultats prises en compte

- Seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte pour chaque compétiteur.
- Au nombre minimal de victoires prises en compte viennent éventuellement s'ajouter des victoires supplémentaires.
-

Le tableau ci-dessous indique, en fonction du classement du compétiteur, le **nombre de points minimum pour le maintien** et le **nombre de victoires prises en compte**. Si un compétiteur a enregistré moins de victoires que ce nombre, toutes ses victoires seront prises en compte.

Classement	Classement Féminin		Classement Masculin	
	Bilan minimum	Nb de victoires de base	Bilan minimum	Nb de victoires de base
40	-	-	-	-
30/5	6	6	6	6
30/4	70	6	70	6
30/3	120	6	120	6
30/2	170	6	170	6
30/1	210	6	210	6
30	260	8	280	8
15/5	290	8	300	8
15/4	300	8	310	8
15/3	310	8	320	8
15/2	330	8	340	8
15/1	350	8	370	8
15	400	9	430	9
5/6	400	9	430	9
4/6	430	9	430	9
3/6	490	10	480	10
2/6	550	11	490	10
1/6	600	12	540	11
0	700	14	600	12
-2/6	740	15	750	15
-4/6	750	16	850	17
-15	800	17	950	19
-30	850	17	1000	20
Promotion	910	19	1100	22

Le tableau suivant indique le **nombre de victoires supplémentaires** (s'ajoutant au nombre minimal ci-dessus), calculé en fonction de la valeur **V-E-2I-5G** où :

- **V** = nombre de victoires (victoires par w.o. comprises) ;
- **E** = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. non comprises) ;
- **I** = nombre de défaites à un échelon inférieur (défaites par w.o. non comprises) ;
- **G** = nombre de défaites à deux échelons inférieurs et plus, et par w.o. à partir du 3e.

4e série		3e série		2e série positive (de 15 à 0)		2e série négative (de négatif à Promotion)	
de 0 à 4	+1	de 0 à 7	+1	de -41 et moins	-3	de -81 et moins	-5
de 5 à 9	+2	de 8 à 14	+2	de -31 à 40	-2	de -61 à -80	-4
de 10 à 14	+3	de 15 à 22	+3	de -21 à -30	-1	de -41 à -60	-3
de 15 à 19	+4	de 23 à 29	+4	de -1 à -20	0	de -31 à -40	-2
de 20 à 24	+5	de 30 à 39	+5	de 0 à 7	+1	de -21 à -30	-1
25 et plus	+6	40 et plus	+6	de 8 à 14	+2	de -1 à -20	0
				15 à 22	+3	de 0 à 9	+1
				23 à 29	+4	de 10 à 19	+2
				30 à 39	+5	de 20 à 24	+3
				40 et plus	+6	de 25 à 29	+4
						de 25 à 29	+4
						de 30 à 34	+5
						de 35 à 44	+6
						de 45 et plus	+7

Les 2ème série (de 15 à Promotion) dont le bilan "V-E-2I-5G" sera inférieur à 100, descendront d'un échelon par rapport au classement calculé.

3- Barème de simple

Victoire	Points
Victoire à 2 échelons et plus au dessus	+120 points
Victoire à 1 échelon au dessus	+90 points
Victoire à échelon égal	+60 points
Victoire à 1 échelon en dessous	+30 points
Victoire à 2 échelons en dessous	+20 points
Victoire à 3 échelons en dessous	+15 points
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0 points

° **Forfait :**

- à partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à deux échelons inférieurs.
- à partir du cinquième w.o., le classement harmonisé est descendu d'un échelon par rapport au classement calculé.

- **Bonification** : par partie gagnée en championnats individuels jeunes, seniors et seniors plus dans les championnats régionaux de Ligue y compris dans les phases départementales disputées par élimination directe : **+15 points**. Bonification plafonnée à 45 points (3 victoires).
- **Bonus compétiteurs qui jouent "peu mais bien"**
Un bonus sera attribué sous réserve d'avoir effectué 5 matchs et de ne pas avoir de défaites significatives, c'est-à-dire à échelon inférieur ou égal (victoires et défaites par "wo" exclues)
 - **150 points** en 2e série
 - **100 points** en 3e série
 - **50 points** en 4e série à partir de 30/2 uniquement

4- Formats courts

- Les matchs en format court concernent exclusivement **les NC et les 4e séries**.
- Le calcul du classement prend en compte les nouveaux formats et applique les coefficients pondérateurs suivants :

Formats	Coefficients
Format C et D : 3 sets à 4 jeux - jeux décisif à 4/4	0.6
Format E et F : 3 sets à 3 jeux - jeux décisif à 2/2	0.4
Format G : 3 jeux décisifs	0.2

- **Nombre de meilleures victoires prises en compte :**
Les meilleures victoires prises en compte sont sélectionnées selon les échelons.
Le nombre de victoires prises en compte est déterminé en additionnant les coefficients pondérateurs pour obtenir le nombre de "victoires pleines".
- **Victoires supplémentaires prises en compte :**
Le décompte du V, du E, du I et du G pour obtenir le résultat du V-E-2I-5G doit se faire en fonction du coefficient.
Le résultat obtenu sera un multiple de 0.2. Si la décimale de la différence V-E-2I-5G est :
 - 0.2 ou 0.4 : il faut arrondir le résultat à l'unité inférieure;
 - 0.6 ou 0.8 : il faut arrondir le résultat à l'unité supérieure;

Classement de double

À l'issue de l'année sportive 2002, le Bureau fédéral, sur proposition de la Commission fédérale de classement, a décidé de supprimer le calcul de classement de double et de revenir à un classement de double identique au classement de simple (à l'exception des joueurs ayant un classement de double négatif).